

« Entre 1,2 et 3,5 millions de travailleurs pauvres en France », entretien avec Pierre Concialdi, chercheur à l'Institut de recherche économique et sociale

29 juin 2005



Comment définir un travailleur pauvre ?

La notion de travailleur pauvre nous vient des Etats-Unis où elle désigne une personne qui a été présente au moins la moitié de l'année sur le marché du travail et qui vit dans une famille pauvre. Cette définition mêle donc des caractéristiques personnelles (être un travailleur) et familiales (vivre dans une famille pauvre).

La définition de l'Insee est plus restrictive : les « travailleurs » doivent avoir été dans l'emploi au moins un mois dans l'année, les autres étant classés parmi les chômeurs pauvres. Cette distinction peut revêtir un intérêt pour l'analyse car, à la différence des Etats-Unis, le chômage de longue durée concerne une part substantielle des chômeurs en France.

Elle reste néanmoins problématique d'un point de vue sociologique : pourquoi « disqualifier » les chômeurs en tant que travailleur ? D'autant que la frontière entre chômage et emploi est devenue de plus en plus poreuse au fil des ans. Fin 2003, 27,8% des demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe avaient exercé une activité dans le mois ; cette proportion ne dépassait pas 5% au début de l'année 1992. Dans les années 1990 a ainsi émergé une nouvelle figure, celle du « chômeur-travailleur ».

Combien sont les travailleurs pauvres et qui sont-ils ?

Il y a en France entre 1,2 et 3,5 millions de travailleurs pauvres. Les estimations varient selon la définition retenue, le niveau du seuil de pauvreté et, aussi, selon la qualité des sources statistiques. En toute hypothèse, le phénomène est massif.

Environ 20% des travailleurs pauvres sont des indépendants, principalement des agriculteurs et des aides familiaux agricoles. Malgré l'incertitude sur les revenus des non-salariés, cela montre la persistance de poches de pauvreté dans le monde rural.

La grande majorité (environ 80%) des travailleurs pauvres sont des salariés. Plus on s'éloigne de l'emploi stable pour se rapprocher des zones d'emploi précaire et flexible ou des alternances entre chômage, emploi et inactivité, plus le risque de pauvreté s'accroît. Pour les salariés en CDD ou sous des formes particulières d'emploi (stages, contrats aidés), le taux de pauvreté est 3 fois plus élevé que pour la moyenne des salariés. Sans surprise, l'absence ou le manque de qualification, le fait de débiter sa vie professionnelle ou d'avoir une faible ancienneté dans l'entreprise sont autant de facteurs qui augmentent le risque de pauvreté.

Pourquoi se développe cette forme de pauvreté ?

Il y a depuis plus de 20 ans une dévalorisation massive du travail salarié. En moyenne, depuis 1978, le pouvoir d'achat des salaires a stagné. La tendance est la même depuis une vingtaine d'années pour la plupart des prestations sociales, avec une couverture sociale qui tend à se réduire, notamment pour les chômeurs. Au total, la part des salaires et des prestations sociales en espèces (hors pensions, préretraites et remboursement de soins) dans le revenu des ménages est plus faible aujourd'hui qu'en 1970. Dans le même temps, le poids des ménages de salarié dans la population totale n'a cessé d'augmenter. Si les ménages de salarié n'avaient que ces revenus du travail, leur niveau de vie aurait augmenté environ deux fois moins vite que la moyenne depuis 20 ans.

Seuls ceux qui ont un patrimoine ont pu tirer leur épingle du jeu : depuis 1988, ces revenus ont augmenté de + 160% en pouvoir d'achat. Aujourd'hui la détention d'un patrimoine est devenu un facteur décisif de sécurité économique. La multiplication des emplois à temps - et donc à salaire - partiel a accentué le phénomène. Une proportion croissante des salariés du bas de l'échelle a pu ainsi basculer dans la pauvreté.

Que faire pour y remédier ? La collectivité doit-elle apporter un revenu complémentaire ?

Pour relancer la dynamique salariale, il faut rompre avec la politique de baisse du coût du travail engagée depuis 20 ans, notamment en supprimant les exonérations de cotisations sociales sur les « bas salaires ». Cette politique n'a guère d'effet sur l'emploi. Par ailleurs, loin de constituer un marchepied vers l'emploi stable, elle favorise au contraire le développement d'un halo de précarité qui tire l'ensemble de l'échelle des salaires vers

le bas.

Il faut aussi rehausser le niveau des garanties de revenus (SMIC, RMI) et accrocher ces garanties au wagon de la croissance. Aujourd'hui, même avec un SMIC à temps plein, on n'échappe guère à la pauvreté. Et le niveau du RMI situe la France dans le bas du tableau en comparaison des autres pays européens.

Du côté des prestations sociales, la priorité est de combler le retard accumulé depuis 20 ans, par exemple pour les allocations familiales - quasiment inexistantes pour les ménages avec moins de trois enfants - ou pour l'indemnisation du chômage. Le retour de l'Etat dans le financement et la gestion de l'Unedic, sur le modèle de ce qui s'était fait en 1979, pourrait permettre de renverser la tendance de ces 20 dernières années.

L'idée d'un revenu complémentaire est contradictoire avec le diagnostic que l'on peut dresser. Elle agit sur les effets mais non sur les causes et, pour cette raison même, risque d'amplifier encore le phénomène plutôt que de contribuer à le résorber.

Propos recueillis par Louis Maurin

Cet article est extrait de la revue Perspectives ([Entr'aide Ouvrière](#)) n°251, juin 2005.

VS

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Entretiens](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Entre-1-2-et-3-5-millions-de-travailleurs-pauvres-en-France-entretien-avec>